



Laon, le 28 janvier 2020

## **Dotation d'équipement des territoires ruraux 2020 : le département de l'Aisne au deuxième rang national**

**Le montant global de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2020 a été communiqué par le Gouvernement : il s'élève à 16 182 857 € dans l'Aisne, soit le même montant que pour l'année 2019. Avec ce montant, le département de l'Aisne est le deuxième au plan national, après le département de la Gironde.**

Depuis 2014, le montant de l'enveloppe départementale a considérablement augmenté. Il a doublé passant de 8 029 531 € en 2014 à 16 182 857 € en 2020. Sur les cinq dernières années, le montant cumulé de DETR attribué aux collectivités de l'Aisne s'élève à 74 630 714 €.

En 2019, la DETR a financé 830 projets dans le département de l'Aisne.

En décembre 2019, sur proposition du préfet, la commission des élus a validé une nouvelle architecture des catégories d'opération comportant cinq grandes priorités pour l'année 2020 :

- les services publics, notamment le financement des maisons de santé et des structures « France Services » ;
- les centre-villes et les opérations de revitalisation ;
- la transition écologique ;
- les équipements publics ;
- la sécurité des populations.

Les taux de subvention seront compris entre 20 et 60 %. Afin d'orienter la DTER vers des projets plus structurants, le montant minimal de subvention est passé de 600 à 2000 €.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

*Contact presse* : pôle départemental de la communication interministérielle  
Tél : 03 23 21 82 15 - 06 85 47 34 69 - 06 07 98 05 83- Courriel : [pref-communication@aisne.gouv.fr](mailto:pref-communication@aisne.gouv.fr)  
[www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr) - [www.facebook.com/prefetdelaisne](https://www.facebook.com/prefetdelaisne) - Twitter : @Prefet02